



Publié sur Pontoise (<https://www.ville-pontoise.fr>)

[Accueil](#) > [Impression pdf](#) > Le Centre Communal d'Action Sociale

---



### Infos pratiques :

Ouvert :

- > Lundi, mardi, mercredi : 8h45-12h30/13h30-17h
- > Jeudi : 13h30-17h
- > Vendredi : 8h45-12h30/13h30-16h30

Un CCAS est un établissement public administratif communal, géré par un conseil d'administration composé à parité de 6 membres élus et de 6 membres représentants associatifs.

### Quel est son objectif ?

Mise en œuvre de l'Action Sociale sur la ville

### Quelles sont ces missions ?

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil départemental du Val-d'Oise, la Préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

Dans le cadre de sa politique d'aide sociale facultative, l'instance peut également décider d'aider financièrement des personnes ou familles en difficulté.

Ces aides sont attribuées selon des critères de ressources, après étude de dossiers déposés par des travailleurs sociaux, lors de commissions permanentes.

Centre Communal d'Action Sociale  
34 rue Alexandre Prachay  
95300 Pontoise  
Tél. : 01 34 35 30 70

---

**Source URL:** <https://www.ville-pontoise.fr/equipement/centre-communal-daction-sociale>

### Liens

[1] [https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/styles/large/public/image/equipement/logos-ccas\\_0.jpg?itok=ecDgoSOD](https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/styles/large/public/image/equipement/logos-ccas_0.jpg?itok=ecDgoSOD)

[Haut](#)